



ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-septième réunion du Groupe régional Afrique - Océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27)

5 - 6 novembre 2024

**Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne**

### 3.2. Résultats de la septième réunion du Sous-groupe Gestion des infrastructures et de l'information d'APIRG (IIM/SG7)

*(Présenté par le Secrétariat)*

<b>RÉSUMÉ</b>	
<p>Cette note de travail présente les résultats de la septième réunion du Sous-groupe Gestion des infrastructures et de l'information d'APIRG (IIM/SG7), tenue à Dakar, au Sénégal, du 5 au 8 août 2024.</p> <p>Le Sous-groupe a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions/décisions d'APIRG/26 concernant l'IIM/SG et a discuté de l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets approuvés par APIRG, ainsi que de l'état de mise en œuvre des éléments ASBU applicables à la région AFI. La réunion a également discuté de l'amendement et de la mise à jour de l'eANP AFI et de la gestion des carences de la navigation aérienne.</p> <p>Les mesures à prendre par la réunion sont prévues <b>au paragraphe 3</b></p>	
<b>RÉFÉRENCES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manuel de procédure d'APIRG</li> <li>▪ Doc 7300, Convention relative à l'aviation civile internationale, 1944</li> <li>▪ Le Plan mondial de navigation aérienne</li> <li>▪ Doc 7474, Plan de navigation aérienne - Région Afrique-Océan Indien</li> <li>▪ Rapport APIRG/26</li> <li>▪ Rapport IIM/SG6</li> <li>▪ Termes de référence de l'IIM/SG</li> </ul>	
<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien et E – Protection de l'environnement.</i>

## 1 INTRODUCTION

- 1.1. La réunion a regroupé cinquante-huit (58) participants venus de quinze (15) Etats de la région ESAF et WACAF et de sept (7) organisations.
- 1.2. La réunion a été présidée par M. Issoufou Abdoulaye (Niger), Président, assisté de Mme Nokuthula Phakathi (Afrique du Sud), Vice-Présidente du Sous-groupe. Les Bureaux régionaux ESAF et WACAF ont assuré le Secrétariat de la réunion.

## 2 DISCUSSIONS

- 2.1. Dix (10) points de l'ordre du jour ont été discutés comme indiqué dans le rapport de la réunion présenté à l'appendice 1 du présent document de travail et disponible à l'adresse <https://www.icao.int/WACAF/Pages/IIM-SG-7.aspx>
- 2.2. La réunion a délibéré sur huit (8) projets de conclusions/décisions et cette note présente les résultats de la réunion pour considération.

### *Examen des conclusions et décisions de la réunion APIRG/26 applicables à l'IIM/SG*

- 2.3. La réunion a examiné la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG/26 concernant l'IIM/SG. Sur neuf décisions, 67 % ont été mises en œuvre et 33 % sont en cours. Sur les sept conclusions, 43 % ont été mises en œuvre et 57 % sont toujours en cours. Les États et les organisations ont été instamment priés d'accélérer les actions en cours.
- 2.4. L'état actualisé de la mise en œuvre des conclusions et décisions d'APIRG/26 est joint à l'appendice 2.

### *État du Plan régional de navigation aérienne*

- 2.5. La réunion a rappelé qu'APIRG/25 a identifié des incohérences dans les volumes I et II de l'eANP régional, exhortant les Etats à fournir des mises à jour. Plusieurs activités ont été menées pour soutenir ces mises à jour, notamment des webinaires organisés en octobre 2023. Cependant, APIRG/26 a exprimé des inquiétudes concernant la faible participation à ces activités.
- 2.6. La réunion a noté que le Secrétariat a entamé le traitement des propositions d'amendement (PfA) reçues jusqu'à présent, exhortant les États à soumettre leurs contributions avant le 28 février 2024 et demandant aux Bureaux régionaux de l'OACI de consolider ces contributions avant le 30 avril 2024.

### *Opérationnalisation de l'outil de collecte de données ASBU*

- 2.7. La réunion a rappelé la nécessité d'aligner le Plan régional de navigation aérienne sur le GANP, comme l'a demandé APIRG/24 et approuvé par APIRG/25, en identifiant les éléments ASBU pertinents pour la région. Un modèle basé sur Excel pour les comptes rendus de mise en œuvre de l'ASBU a été adopté jusqu'à ce qu'un outil en ligne soit développé et intégré à la plateforme AANDD pour le suivi de l'ASBU.

- 2.8. La réunion a noté avec satisfaction que, malgré des retours limités sur le volume III de l'eANP, l'outil ASBU a été finalisé, permettant la gestion et le reporting des éléments ASBU. Une phase de test est en cours, avec des ateliers de formation prévus pour octobre 2024.

### *État de mise en œuvre des éléments ASBU dans les domaines AIM, CNS et MET*

- 2.9. La réunion a examiné la mise en œuvre de l'ASBU dans les domaines AIM, CNS et MET, notant le faible retour des États. Les défis liés à la mise en œuvre d'éléments tels que FICE-B0/1 (AIDC), ASUR-B0/2 (MILAT), ASUR-B0/1 (ADS-B), AXIM DB et AMET-B1/4 ont été soulignés.
- 2.10. Les faibles pourcentages de mise en œuvre peuvent être dus à des lacunes dans le reporting et à des incohérences dans les données du Volume III de l'eANP. Les États et les parties prenantes ont été encouragés à mettre à jour leurs données et à prendre des mesures correctives.

### *Mise en œuvre des éléments ASBU et réalisations des projets APIRG IIM*

- 2.11. La réunion a fourni des mises à jour sur les projets APIRG IIM, soulignant les réalisations et les défis dans la mise en œuvre des SARP de l'OACI et des éléments ASBU dans les domaines CNS, AIM et MET.

#### *Pour les projets liés à la communication, à la navigation et à la surveillance*

- 2.11.1. Les principaux projets de communication ont fait état des progrès réalisés dans le domaine des communications sol-sol (COM1, COM2), air-sol (COM3) et des infrastructures de télécommunication (COM4), en soulignant la nécessité d'une meilleure participation des experts, de meilleures ressources et de mises à niveau des infrastructures.
- 2.11.2. La cyber-résilience (COM5) a mis en lumière l'élaboration d'un cadre et des ateliers de sensibilisation. Les projets de surveillance (SURV) et de protection des fréquences (SPEC) ont franchi des étapes importantes comme l'élaboration de stratégies et la gestion de l'impact de la 5G.
- 2.11.3. Les défis incluent l'engagement des experts, le soutien financier et la collecte de données. Aucun rapport n'a été reçu sur le projet NAV.

#### *Pour les projets liés à la gestion des informations aéronautiques*

- 2.11.4. La réunion a rappelé qu'APIRG/25 a adopté les projets AIM 4 et 5 visant à améliorer la qualité des informations aéronautiques, les NOTAM, la cartographie des aérodromes et les ensembles de données sur les procédures de vol aux instruments.
- 2.11.5. Lors de la vingt-sixième réunion d'APIRG, des préoccupations telles que le manque d'expertise en matière de conception de procédures de vol et de cartographie aéronautique ont été soulevées. Pour remédier à cette situation, la réunion a établi des critères de sélection d'experts qualifiés et a chargé le Secrétariat de diffuser ces critères aux États et aux organisations.

#### *Pour les projets liés à la météorologie aéronautique*

- 2.11.6. Tous les projets MET ont enregistré des progrès notables. Les projets MET 1, 2 et 5 ont achevé l'élaboration de la documentation, y compris les coûts des projets, tandis que les projets MET 2,

3, 4 et 5 ont organisé des ateliers de sensibilisation et des séminaires pour améliorer les connaissances des experts des États sur la mise en œuvre des SARP pertinentes pour la portée de chaque projet. En outre, les projets MET 2 et 4 ont élaboré et administré des questionnaires pour évaluer la mise en œuvre dans divers États, et le projet MET 3 a produit avec succès des documents d'orientation pour la mise en œuvre de la météorologie spatiale.

2.11.7. Toutefois, des problèmes tels que la coordination, la participation active et la mise en œuvre incohérente persistent dans tous les projets. Les projets MET 1, 3, 4 et 5 ont du mal à garantir la participation de l'État et à réaliser des progrès uniformes. Les problèmes courants comprennent la participation limitée des experts, les retards dans les activités et le manque de soutien financier.

#### *Coût des projets*

2.11.8. Les réunions APIRG/20 et APIRG/21 ont demandé à l'APIRG de rechercher une assistance et un financement à travers la collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine, la CAFAC, les communautés économiques régionales (CER) et les institutions financières pour soutenir les projets régionaux adoptés.

2.11.9. Le Secrétariat, avec l'appui des coordonnateurs des équipes de projet, a élaboré un catalogue consolidé de tous les projets identifiés, y compris la documentation et les coûts des projets. Les estimations de coûts correspondantes sont résumées à l'appendice 3 pour examen et considération par la réunion.

### ***Rapports sur la planification et la mise en œuvre par les États et les parties prenantes***

#### *Mise à jour sur les progrès réalisés sur les réseaux VSAT AFI (SADC et NAFISAT) et la mise en œuvre des communications sol/sol (AFTN et AMHS) en Afrique du Sud*

2.12. Les participants à la réunion ont été informés que les réseaux VSAT de la SADC et de NAFISAT en Afrique du Sud ont atteint une disponibilité de plus de 99 % et sont en cours de mise à niveau pour répondre aux exigences de l'ATN IPS. Ces réseaux sont entièrement interopérables avec AFISNET, ce qui réduit les délais.

2.13. ATNS a mis en œuvre des solutions VPN dans plusieurs endroits et continuera de privilégier la communication par satellite pour sa fiabilité et sa couverture. La collaboration entre les opérateurs de réseau est encouragée pour améliorer encore l'interopérabilité.

2.14. L'État a mené avec succès des tests d'échange de messages IWXXM entre RODB Pretoria Met et le Centre de communication en 2016, a mis à niveau les systèmes AFTN/AMHS et a migré les connexions AIM d'AFTN vers AMHS avec plusieurs États.

2.15. En ce qui concerne les défis, la réunion a noté des problèmes de connexion avec d'autres ANSP/États en raison du manque de formation, du manque de préparation des États et des transitions AMHS complexes et de la nécessité pour les États de s'enregistrer auprès de l'AMC, de mettre à jour les informations et de fournir une formation AFTN/AMHS ou des webinaires.

#### *Coopération régionale entre AFI ANSP en matière de bases de données AIXM*

2.16. La réunion a reconnu le soutien continu apporté par l'ASECNA à la Gambie à travers un plan conjoint signé en 2022 dans le cadre de l'initiative « Aucun pays laissé de côté ». Ce plan se concentre

sur la mise en œuvre de systèmes interopérables à faible coût en hébergeant la base de données AIXM de la Gambie sur le serveur de l'ASECNA, ainsi qu'en fournissant des outils, des formations et en protégeant la propriété intellectuelle.

- 2.17. Il a été noté que 80 % du projet est achevé, les tâches restantes étant centrées sur la finalisation de l'eAIP, l'impression de nouveaux AIP et la réalisation d'une étude de sécurité. La réunion a également encouragé l'ASECNA à continuer de soutenir d'autres États.

*Partenariat de l'OMM avec l'OACI et activités de l'OMM présentant un intérêt pour l'OACI*

- 2.18. La réunion a reçu des informations actualisées sur les activités récentes de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) liées à l'OACI, notamment les nouvelles structures organisationnelles, l'engagement avec l'OACI et d'autres agences aux niveaux mondial et régional.
- 2.19. Les points saillants comprenaient (mais sans s'y limiter) les dernières structures organisationnelles de l'OMM pour les services d'aviation et l'Association régionale I (Afrique), les contributions de l'OMM au Groupe d'experts de météorologie de l'OACI (METP).
- 2.20. La réunion a reconnu le soutien de l'OMM aux services météorologiques aéronautiques en Afrique et a encouragé la poursuite de la collaboration entre l'OMM et l'OACI pour aider les États à mettre en œuvre efficacement les changements à venir dans les SARP relatives aux MET.

*Autres initiatives en matière de navigation aérienne*

*Résultats du deuxième exercice sur les cendres volcaniques (VOLCEX 2023/01) dans la région AFI*

- 2.21. La réunion a salué le bon déroulement du deuxième exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI (AFI VOLCEX) en décembre 2023, dirigé par la République démocratique du Congo. Cet exercice visait à améliorer la coordination, la diffusion des messages et la gestion des contingences.
- 2.22. Bien que les résultats aient été globalement satisfaisants, des points à améliorer ont été identifiés, notamment en ce qui concerne les formats des NOTAM, l'engagement des parties prenantes et la rapidité de diffusion des messages. Le rapport complet sur l'AFI VOLCEX se trouve à l'appendice 4.
- 2.23. En outre, la réunion a examiné les résultats de la réunion extraordinaire du groupe de pilotage AFI de l'exercice sur les cendres volcaniques, qui s'est tenue virtuellement le 26 juillet 2024, et a approuvé la proposition du Kenya de prendre la tête du VOLCEX 2025. En conséquence, la réunion a formulé le projet de conclusion suivant.

<b><i>Projet de conclusion APIRG/27 27/xx : Conduite du troisième exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI</i></b>	
Pourquoi :	<i>Il est conclu que, pour mettre en pratique et développer une réponse inter-agences à l'activité volcanique,</i>
Quoi :	<i>a) La proposition du Kenya de conduire le troisième exercice sur les cendres volcaniques est approuvée ;</i> <i>b) Le Kenya dirige et coordonne le troisième exercice sur les cendres volcaniques dans la région AFI d'ici le 30 novembre 2025 ; et</i> <i>c) Les Bureaux ESAF et WACAF facilitent la conduite de l'exercice de cendres volcaniques dans la région AFI d'ici le 30 novembre 2025.</i>

Qui :	a) APIRG b) Kenya c) Bureaux ESAF et WACAF				
Quand :	b) et c) : Au plus tard le 30 novembre 2025				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	<b>Métrique 1</b> : Calendrier d'exercices approuvés sur les cendres volcaniques <b>Mesure 2</b> : Rapport final du troisième exercice sur les cendres volcaniques	Moyens de collecte	Moyenne 1 : Lettres d'État Moyenne 2 : Réunions de coordination

#### Mise à jour sur l'avancement du projet RBIS

- 2.24. Le projet d'appui à la mise en œuvre basée sur les résultats de l'AIM (RBIS), vise à aider les États africains à mettre en œuvre des systèmes de gestion de la qualité (QMS), un modèle d'échange d'informations aéronautiques (AIXM) et des données de terrain et d'obstacles (TOD).
- 2.25. Le projet AIM RBIS, désormais dans sa troisième phase, a achevé ses phases initiales, avec une documentation validée en mars 2023. En 2023 et 2024, quatre (4) États (Guinée, Libéria, Sierra Leone et République démocratique du Congo) ont reçu une assistance pour le SMQ, AIXM/ eAIP /TOD, un (1) État (Mauritanie) a reçu une assistance TOD.
- 2.26. Les activités futures d'assistance prévues comprennent le QMS pour le Nigéria et l'AIXM/ eAIP /TOD pour le Bénin, ainsi que le TOD pour la Côte d'Ivoire, le Togo et le Gabon.
- 2.27. L'équipe du projet continue de suivre la mise en œuvre, reconnue comme une bonne pratique, et a encouragé les États à utiliser ces activités pour améliorer la mise en œuvre de l'AIM.

#### Mise à jour sur l'avancement du projet CODEVMET-AFI

- 2.28. Le projet CODEVMET-AFI, lancé en 2016, vise à remédier aux carences de la navigation aérienne en matière de météorologie aéronautique dans la région AFI en renforçant les capacités des États à respecter les normes de sécurité de l'OACI et à mettre en œuvre des systèmes de gestion de la qualité (SMQ).
- 2.29. À ce jour, huit (8) États (Botswana, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Nigéria, Sénégal et Togo) ont reçu une assistance pour améliorer leurs systèmes de surveillance de la sécurité des activités MET et aligner les réglementations sur les normes de l'OACI.
- 2.30. En outre, quatre (4) États (Cameroun, Cabo Verde, Sénégal et Togo) ont reçu une assistance pour l'implantation d'un QMS et une assistance à l'ASECNA est en cours dans la mise en œuvre des exigences en matière de météorologie spatiale.
- 2.31. La réunion a exhorté les États à utiliser le canal du projet pour améliorer les capacités réglementaires de la météorologie aéronautique et éliminer les carences critiques de la navigation aérienne en matière de météorologie aéronautique.

#### Présentation des nouveaux services API SADIS

- 2.32. La réunion a été informée des mises à jour du Système mondial de prévisions de zone (WAFS), y compris l'introduction d'ensembles de données améliorées aux points de grille, de nouvelles prévisions météorologiques de temps significatifs (SIGWX) et de nouveaux systèmes de distribution via les SADIS API et WIFS API.
- 2.33. Les principales améliorations comprennent des données à plus haute résolution, des prévisions SIGWX automatisées couvrant 6 à 48 heures et le nouveau format IWXXM. Bien que la mise en œuvre des nouvelles prévisions SIGWX ait été retardée jusqu'en novembre 2024, les cartes actuelles resteront disponibles jusqu'en 2026-2028.
- 2.34. Les participants ont été encouragés à effectuer la transition vers les nouveaux systèmes, avec des conseils fournis dans un dépliant SIGWX fourni à l'appendice 5. La réunion a ensuite formulé le projet de conclusion suivant .

<b>Projet de conclusion APIRG/27 27/xx : Nouveaux services API SADIS et API WIFS</b>					
Pourquoi :	<i>Il est conclu, afin de se préparer aux changements à venir sur les SIGWX et d'assurer l'utilisation des nouveaux ensembles de données SIGWX au format IWXXM,</i>				
Quoi :	<i>a) Les États et organisations utilisateurs du SADIS doivent mener des activités de sensibilisation sur les changements à venir les SIGWX T+24 qui entreront en vigueur le 26 novembre 2024 en partageant le dépliant SIGWX ou en les orientant vers <a href="https://www.metoffice.gov.uk/services/transport/aviation/regulated/wafs-2023">https://www.metoffice.gov.uk/services/transport/aviation/regulated/wafs-2023</a> d'ici fin décembre 2024 ; et</i> <i>b) Les États et les organisations élaborent des plans de mise à niveau de leurs systèmes afin de pouvoir visualiser les ensembles de données aux points de grille du WAFS à plus haute résolution et les nouveaux ensembles de données SIGWX au format IWXXM et utiliser le nouveau SADIS API d'ici novembre 2025.</i>				
Qui :	<i>a) États et organisations utilisateurs du SADIS</i> <i>b) États et organisations.</i>				
Quand :	<i>a) D'ici fin décembre 2024</i> <i>b) D'ici novembre 2025</i>				
<b>Suivi de la mise en œuvre</b>					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Métrique 1 : Nombre d'États dotés de SADIS API Métrique 2 : Activités de sensibilisation menées	Moyens de collecte	Moyenne 1 : SL Moyenne 2 : SL ....

*Point sur le Sommet des services de navigation aérienne*

- 2.35. La réunion IIM/SG7 a examiné les orientations des réunions APIRG, de APIRG/21 à APIRG/26 sur l'amélioration de la navigation aérienne et de la gestion du trafic dans la région AFI.
- 2.36. APIRG/21 a mis l'accent sur l'alignement des plans nationaux de navigation aérienne sur les stratégies régionales, conduisant à une planification coordonnée et au développement d'un système de gestion du trafic aérien (ATM) homogène. Les réunions ultérieures ont souligné la nécessité d'un système de gestion du trafic aérien AFI homogène, les réunions APIRG/22 et APIRG/23 appelant à l'élaboration d'un plan directeur ATM et à un sommet régional ATM en 2024.
- 2.37. APIRG/26 a souligné la nécessité de consolider les diverses initiatives au sein d'un mécanisme unique piloté par l'OACI, exhortant les parties prenantes à engager des ressources et à établir un comité directeur pour le Sommet AFI ANS.

2.38. Les préparatifs du Sommet sont en cours, et les discussions ont révélé des inquiétudes quant à la faible participation des États aux activités préparatoires et à la nécessité d'un alignement sur les directives procédurales d'APIRG. La réunion a convenu ce qui suit :

<b>Projet de décision APIRG/27/xx : Finalisation de la préparation du Sommet sur les services de navigation aérienne</b>					
Pourquoi :	<i>Il est décidé que, pour favoriser la bonne préparation du Sommet des services de navigation aérienne de la région AFI.</i>				
Quoi :	<i>a) Le sommet ANS 'AFI est reporté en attendant l'achèvement des activités préparatoires en cours ; et</i> <i>b) Le Secrétariat coordonne avec les principales parties prenantes l'examen des :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>i). termes de référence relatifs au Sommet ANS pour assurer leur alignement avec les dispositions du Manuel de procédure d'APIRG ; et</i></li> <li><i>ii). activités nécessaires au bon déroulement du Sommet des services de navigation aérienne AFI.</i></li> </ul>				
Qui :	<i>a) APIRG</i> <i>b) Secrétariat, IATA</i>				
Quand :	<i>a) b) d'ici décembre 2025</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Indicateur 1 : Des équipes d'experts établies Indicateur 2 : Résultats attendus du Sommet	Moyens de collecte de données	Moyenne 1 : les e-mails Moyenne 2 : Réunions en ligne

*Mise à jour sur l'amélioration de la structure APIRG et RASG-AFI*

2.39. La réunion a été informée des mesures prises en réponse à la Décision 5/05 d'APIRG/26 et de RASG-AFI/9, qui visait à améliorer les structures d'APIRG et de RASG-AFI par leur fusion en une seule entité.

2.40. Elle a pris note de la structure organisationnelle du groupe fusionné, qui a été soutenue par la majorité lors de la session conjointe APIRG/26 & RASG-AFI/6, ainsi que de l'élaboration du projet de manuel de procédure connexe.

2.41. La réunion a également été informée que la réunion conjointe extraordinaire a approuvé la nouvelle structure, désormais appelée Groupe Afrique-Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système d'aviation (AASPG) et a chargé le Secrétariat de diffuser le projet de manuel de procédure et les nouvelles méthodes de travail pour de nouvelles contributions d'ici le 30 septembre 2024, en vue de présenter la version finalisée lors de la prochaine réunion d'APIRG et du RASG-AFI.

**Carences en matière de navigation aérienne**

*Mise à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des BBB liés au CNS, à l'AIM et au MET*

2.42. La réunion a discuté des aspects techniques mondiaux du Plan mondial de navigation aérienne, soulignant que les BBB constituent la base des services essentiels de navigation aérienne, tandis que les ASBU améliorent les performances du système.

- 2.43. La réunion a également noté que le niveau de mise en œuvre des PQ de l’USOAP-CMA liés aux BBB varie de 34% à 68 % dans la région. Les principaux défis dans la mise en œuvre des BBB comprennent le manque de financement, les problèmes de priorisation des projets et la faible collaboration régionale.
- 2.44. La réunion a souligné l’importance de la planification stratégique, de la collaboration et du renforcement des capacités pour parvenir à des services de navigation aérienne harmonisés et interopérables, exhortant les États à participer activement aux réunions et activités pertinentes en vue de leur amélioration.

*Portée des domaines minimums de notification*

- 2.45. La réunion APIRG/16 de 2007 a souligné la nécessité pour les États de remédier aux carences persistantes de la navigation aérienne qui ont un impact sur la sécurité. La réunion APIRG/18 de 2012 a approuvé une liste de domaines minimaux de notification des déficiences, dans les domaines de l’AOP, de l’ATM, du SAR, du CNS, de l’AIM et du MET.
- 2.46. Les participants à la réunion ont discuté de l’incorporation des éléments ASBU dans ce cadre de notification et ont finalement convenu que les domaines minimums de notification seraient conformes à la définition des « carences de navigation aérienne » de l’OACI, telle qu’approuvée par le Conseil de l’OACI le 30 novembre 2001 et fournie dans la PARTIE V du Manuel de procédure d’APIRG. Le projet de décision suivant a été formulé.

<b>Projet de décision APIRG/27/xx : Portée du domaine minimum de notification</b>					
Pourquoi :	<i>Il est décidé que, pour assurer la cohérence des domaines minimum de notification avec la définition des carences de la navigation aérienne du Conseil,</i>				
Quoi :	<i>La liste des domaines minimums de notification, sera révisée, le cas échéant, d’ici le 31 décembre 2024.</i>				
Qui :	APIRG				
Quand :	31 décembre 2024				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Mesure 1 : liste actualisée des zones minimales de déclaration	Moyens de collecte	Rapport APIRG

*État des carences de navigation aérienne dans les domaines CNS, AIM et MET*

- 2.47. La réunion a rappelé que APIRG/26 a apprécié l’opérationnalisation de la plateforme en ligne de l’AANDD développée par le Secrétariat pour l’identification et la résolution des carences de navigation aérienne.
- 2.48. La réunion a exprimé son inquiétude face au faible niveau persistant de notification des carences et a exhorté les États, les organismes de réglementation, les ANSP, les Bureaux régionaux et les organisations utilisatrices à effectivement identifier et notifier les carences de navigation aérienne.

**Défis de mise en œuvre du Sous-groupe**

2.49. La réunion a mis en lumière plusieurs défis auxquels l'IIM/SG est confronté dans son soutien aux États, notamment les retards dans la réalisation des projets, la participation limitée des experts et l'indisponibilité des facilitateurs. Les recommandations comprennent la tenue de réunions régulières sur l'avancement des travaux, la mise à jour des listes d'équipes, la facilitation de la participation des experts et la fourniture d'un soutien accéléré aux équipes de projet. Le projet de conclusion suivant a été formulé en conséquence.

<b>Projet de conclusion APIRG/27/xx : Révision de la composition du projet IIM</b>					
Pourquoi :	<i>il est conclu que, pour améliorer l'efficacité des projets IIM d'APIRG</i>				
Quoi :	a) <i>Le Secrétariat et les coordinateurs des équipes de projet de l'IIM révisent la composition des équipes de projet pour refléter les participants actifs et prendre en compte les experts qualifiés d'ici le 31 décembre 2024 ;</i> b) <i>Le Secrétariat notifie aux États et aux organisations la désignation de leurs experts avant le 31 décembre 2024 ;</i> c) <i>Les États et l'Organisation assurent la participation effective des experts aux activités des projets et aux réunions des sous-groupes d'ici le 31 décembre 2024.</i>				
Qui :	a) <i>Secrétariat, Coordinateurs de l'équipe de projet IIM</i> b) <i>Secrétariat</i> c) <i>États, organisations</i>				
Quand :	a) b) et c) : <i>31 décembre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Mesure 1 : Composition révisée de l'équipe de projet Mesure 2 : Activités de sensibilisation menées	Moyens de collecte	Moyenne 1 : Lettres d'État Moyenne 2 : Réunions avec les équipes Projet

### **Activités à coordonner avec les SST de l'AAO/SG et du RASG-AFI**

2.50. La réunion a identifié la finalisation de la préparation du Sommet sur les services de navigation aérienne comme sujet nécessitant une coordination avec le Sous-groupe de l'AAO.

### **Recommandations/mesures proposées à prendre par le siège de l'OACI**

2.51. La réunion a examiné les résultats des discussions et aucune proposition de recommandation/action n'a été jugée comme nécessitant l'attention du siège de l'OACI.

### **Examen des termes de référence et du programme de travail du Sous-groupe**

2.52. Il a été rappelé aux participants que le Sous-groupe IIM/SG est chargé par APIRG de soutenir la mise en œuvre des SARP de l'OACI dans les domaines MET, AIM et CNS. Le mandat du Sous-groupe figurant à l'appendice 6 a été revu sans amendements spécifiques et son programme de travail a été mis à jour comme indiqué à l'appendice 7. Le projet de décision suivant a été formulé en conséquence.

<b>Projet de décision APIRG/27 27/xx : Programme de travail de l'APIRG IIM/SG pour 2024/2025</b>	
Pourquoi :	<i>Il est décidé que, pour soutenir la mise en œuvre des objectifs du Sous-groupe ;</i>

Quoi :	<i>Le programme de travail du Sous-groupe tel que présenté à l'appendice 7 est approuvé.</i>				
Qui :	<i>Réunion APIRG/27</i>				
Quand:	<i>D'ici novembre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Métrique	Mesure 1 : Programme de travail approuvé	Moyens de collecte	Moyenne 1 : Réunion APIRG/27 Moyenne 2 :

### 3. MESURES A PRENDRE PAR LA RÉUNION

#### 3.1. La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations présentées dans cette note de travail, soulignant le travail réalisé par la septième réunion du Sous-groupe IIM d'APIRG ; et
- b) Fournir des orientations supplémentaires si nécessaire.

--- FIN ---